



HAL
open science

**”Etre “ de la nature du poisson ” sans être “ véritable ”
poisson : le cas de la Macreuse, oiseau comme animal,
poisson comme chère”**

Ninon Maillard

► **To cite this version:**

Ninon Maillard. ”Etre “ de la nature du poisson ” sans être “ véritable ” poisson : le cas de la Macreuse, oiseau comme animal, poisson comme chère” . Revue semestrielle de droit animalier, 2017, ”Les poissons”, 1, pp.263-280. halshs-01682825

HAL Id: halshs-01682825

<https://shs.hal.science/halshs-01682825>

Submitted on 12 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

**Etre « de la nature du poisson » sans être « véritable » poisson :
le cas de la Macreuse, oiseau comme animal, poisson comme chère**

Ninon Maillard
Maître de conférences en histoire du droit
Université de Nantes
DCS (UMR 6297)

« L'histoire des poissons est peut-être une des plus curieuses, et
difficiles connoissances de la physique, soit que l'on recherche
leur origine et leur naissance, soit que l'on considère leur
constitution et les qualitez qui leur sont particulières, lesquelles ne
peuvent venir facilement à nostre connoissance, puisque l'élément
qu'ils habitent les cache et les dérobe à nos sens »

(Isaac Cattier, *Premier discours sur la macreuse*, Paris, chez Pierre David, 1650)

« Pour juger du poisson, il faut en faire usage
L'expérience fait le sage :
Souvent à l'apparence on se trompe en effet,
Du pilet au canard, malgré la ressemblance,
Les sçavants ont trouvé la même différence
Que de la macreuse au poulet. »

(Poème cité par Nicolas Andry, *Traité des alimens de caresme*, Paris, J.-B. Coignard, 1710)

Qu'est-ce que la macreuse ? Un oiseau ou un poisson ? De la réponse que l'on apportera à cette question dépend la réponse qui s'imposera à la question originelle ayant donné lieu au débat : peut-on manger de la macreuse en Carême ?

Ce n'est pas tant la réponse qui nous intéresse aujourd'hui que le chemin qui y conduit. Car ce cas d'école agita quelques savants modernes dans une controverse qui, aujourd'hui, éclaire le processus de catégorisation du vivant. La manière dont les hommes de science se confrontent, opposant leurs méthodes disciplinaires, leurs arguments, leurs références et leur opinion jusqu'à ce que l'une des propositions soit adoubee par le plus grand nombre, par l'institution, l'autorité ou l'histoire nous renseigne sur la manière dont l'homme occidental a construit une représentation du vivant faite de frontières, de catégories et de hiérarchies.

Le dossier de la macreuse permet en outre de faire un détour par l'histoire de l'histoire naturelle pour remonter le temps jusqu'à ce moment charnière de la modernité qui voit les savants désenchanter leur discipline et jeter au rebus tout le merveilleux des anciens traités, épurant la connaissance au nom de la raison. De même que le scientifique rationalise son domaine à l'occasion d'un traité sur la macreuse ou la bernache¹, l'ecclésiastique interroge, sur ce même dossier, l'orthodoxie, envisageant l'animal dans sa chair et ses fluides pour décider s'il constitue un aliment licite pendant le carême.

Science et droit canon se retrouvent dans les traités consacrés aux aliments de carême... Entre livre de cuisine, traité d'histoire naturelle ou de médecine, et recueil des règles d'abstinence ou de jeûne, ces ouvrages traitent de choses religieuses, de savoir et de santé². Philippe Hecquet convient lui-même qu'il piétine ici les plates-bandes des théologiens ou des canonistes mais en assurant toutefois que l'Eglise se montrerait tolérante vis-à-vis des « prêtres médecins » si ces derniers s'employaient à disserter sur les

¹ Les deux espèces d'oiseaux sont confondues par certains auteurs.

² Nicolas Andry, (docteur régent de la faculté de médecine de Paris, †1742), *Traité des alimens de Caresme*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1713 [1^{re} éd. 1710], t. 1, Avertissement : « ... nous exposons en particulier les différentes qualitez des grains, des herbages, des racines, des fruits, des poissons, des amphibies, des assaisonnements ; [...] nous traitons aussi plusieurs questions considérables touchant l'abstinence et le jeûne, tant par rapport au precepte de l'Eglise, que par rapport à la santé, et que notre but [...] n'est autre que de faciliter la pratique du Caresme... »

abstinences mais, au lieu de se livrer au soin des corps « eux qui par leur estat auroient dû apprendre à les oublier, ils ne s'appliquent qu'à en guérir les maladies »³. C'est donc aux médecins qu'il revient de « revendiquer les droits de l'Église », mission qui, on le comprend par la suite, implique quelques critiques vis-à-vis des élites ecclésiastiques. Que les disciplines (médecine, droit canonique, théologie, histoire naturelle) varient ou se chevauchent, l'enjeu est le même : « ranger l'animal »⁴ au bon endroit et justifier, là encore par l'argumentation ou l'autorité, la place qu'on lui attribue dans un ordre du monde en perpétuelle recomposition.

Il ne faudrait pourtant pas croire que le débat de l'oiseau-poisson resta cantonné dans quelques traités de spécialistes, sans quelque écho chez les profanes. Au XVI^e siècle, le poète Guillaume de Bartas évoque ainsi l'arbre miraculeux « dont le feuillage espars par les soupirs du vent / Est métamorphose, d'une vertu féconde / Sur terre en vrais oiseaux, en vrais poissons sur l'onde. »⁵ Un siècle plus tard, l'abbé Michel de Pure signale dans son roman que « la précieuse fut introduite à peu près en vogue et même année qu'on eût permis de prendre la macreuse pour poisson, et en manger tout le carême »⁶. On peut en conclure que l'origine inconnue et la nature ambiguë de la macreuse suscitaient la curiosité depuis longtemps et que l'affaire de sa consommation pendant le carême fit date : il fallut bien lever les scrupules du bon chrétien et faire en sorte que chacun sache si, oui ou non, la macreuse était (comme) poisson⁷.

Car s'il est certain que, très tôt, plus personne n'est dupe quant à la *nature naturelle* de la macreuse, encore peut-on entretenir le débat autour de la nature que l'homme choisira de lui attribuer... Pierre Le Lorrain affirme ainsi que les macreuses sont des oiseaux « qui ressemblent à des canards et qui passent pour poisson à cause qu'elles ont le sang froid. »⁸ Au XVIII^e siècle, la traduction augmentée du traité d'ornithologie de John Ray par François Salerne est encore un chef d'œuvre d'ambiguïté : « Tout le monde connoît la macreuse ; comme elle participe de la nature du poisson, on en permet l'usage en Carême ; elle a l'apparence du canard : aussi l'appelle-t-on *Anaticula marina*. »⁹ Entre nature du poisson et apparence du canard, ayant le goût du poisson mais les plumes d'un volatile, fluctuant entre deux catégories, la macreuse est un être à la marge qui interroge l'œuvre de rationalisation et de classification entre les êtres vivant en mer et sur terre.

*

Les versions merveilleuses de l'origine des macreuses sont systématiquement rapportées dans les ouvrages traitant de l'animal, jusqu'à l'histoire naturelle de Buffon qui oppose « les faits simples et vraiment admirables de la nature » aux « fausses merveilles »¹⁰ qui les remplacent... Pierre Belon signalait déjà les croyances du « vulgaire » au sujet de la bernache pour mieux les écarter en faveur de

³ Philippe Hecquet, (docteur et doyen de la faculté de médecine de Paris, †1737), *Traité des dispenses du Carême*, Paris, François Fournier, 1709, préface.

⁴ Nous reprenons ici le titre de l'ouvrage collectif publié sous la direction d'Eric de Mari et Dominique Taurisson-Mouret (préface de J.-P. Marguénaud), *Ranger l'animal. L'impact environnemental de la norme en milieu contraint II. Exemples de droit colonial et analogies contemporaines*, Victoires Editions, 2014.

⁵ Guillaume de Saluste du Bartas, *La seconde semaine*, 1584 publié par Yvonne Bellenger et alii, Paris, STFM, 1992, 307 p.

⁶ Myriam Dufour-Maître [ed.], *La précieuse ou le mystère de la ruelle*, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 2010 [1656], p. 135.

⁷ Nicolas Andry, même avertissement : « la question des macreuses est ici approfondie ; [...] nous avons donné là-dessus une règle sûre et facile, qui est à la portée de tout le monde, et qui lève tout scrupule sur cette matière ».

⁸ Pierre Le Lorrain dit Abbé de Valmont (docteur en théologie, †1721), *Curiositez de la nature et de l'art sur la végétation...*, Paris, Claude Cellier, 1705, p. 626.

⁹ François Salerne, (docteur en médecine, naturaliste, †1760), *L'histoire naturelle éclaircie dans une de ses parties principales, l'ornithologie...*, ouvrage traduit du latin du *Synopsis avium* de Ray, Paris, Debure Père, 1747, p. 418.

¹⁰ Georges-Louis Leclerc de Buffon et Louis Daubenton, *Histoire Naturelle*, Oiseaux, dans *Œuvres complètes de Buffon*, Bruxelles, Chez Th. Lejeune, 1830, t. IV, p. 284, v^o « La Bernache ».

la nature ovipare de l'oiseau¹¹. L'origine des macreuses fait partie de ces superstitions qui ont effectivement été relayées au point de devenir des références du genre. Le libraire Collin du Plancy créera donc une entrée « Macreuse » dans son *Dictionnaire infernal*, certainement au titre des « fausses croyances, merveilleuses, surprenantes, mystérieuses ou surnaturelles »¹² qu'il annonce dès son titre. Selon le naturaliste Jean-Etienne Guettard, ces opinions absurdes sont l'effet conjugué de croyances populaires ancrées et de l'absence de démonstration scientifique convaincante. Même dans ce domaine si concret de l'histoire naturelle, le savoir livresque s'impose encore face à l'observation empirique¹³. Fausses merveilles, fausses croyances dont l'origine fait elle-même l'objet d'enquêtes comme la petite notice de Fernand de Mély (archéologue et critique d'art) consacrée à l'origine de la légende l'atteste. A l'aube du XX^e siècle, on cherche donc encore ce qui fut à l'origine de la « fable » des macreuses qui faisait naître lesdits animaux de coquillages, de fruits ou de pourriture¹⁴. Quelle que soit la version choisie, toutes se fondent sur la nature ambiguë d'un animal dont le milieu de naissance et de vie n'est pas clairement défini, entre eau et terre.

C'est assurément la version de Pierre Le Lorrain qui entretient le mieux la nature hybride de la macreuse, entre volatile et poisson. Rejetant l'affirmation du naturaliste anglais Joshua Childrey selon laquelle les macreuses couvent¹⁵, Pierre le Lorrain soutient que le naturaliste écossais « n'a pas réfléchi que les animaux qui ont le sang froid comme les poissons et les macreuses ne couvent point leurs œufs. Pourquoi les couveroient-ils ? Ils perdroyent bien leur tems. Seroit-ce pour échauffer leurs œufs ? Mais comment les échaufferoient-ils ? Car enfin les poissons et les macreuses sont des animaux froids comme le marbre. »¹⁶ De même que c'est la nature ichtyologique de la macreuse qui fonde le rejet de l'affirmation de Childrey, c'est cette même nature qui irradie la pensée de Pierre de Lorrain lorsqu'il « espère ne rien hasarder en assurant que les macreuses font leurs œufs comme font les poissons et que, comme eux, elles les laissent aler à l'aventure, au gré de l'eau... »¹⁷ Il ne fait aucun doute, pour Pierre de Lorrain que la macreuse couvant ses œufs « est une chimère », Childrey ayant confondu l'animal avec la cane sauvage alors même que « la différence en est aussi grande que celle qu'il y a entre la chair et le poisson, entre les animaux qui ont le sang chaud et les animaux qui ont le sang froid »... Et Le Lorrain, allant jusqu'au bout de son raisonnement, aboutit à la conclusion suivante :

« Ma pensée est que les macreuses, qui ne sont autre chose *qu'un poisson sous la figure d'un oiseau* (je souligne), font leurs œufs ou leurs germes comme les poissons font les leurs [...] De ce germe, qui contient les premiers rudiments de l'oiseau, se forme le coquillage, et ce *petit poisson, à qui la nature donnera des plumes et des ailes* pour s'élever quelquefois de la mer dans la région de l'air. »¹⁸

¹¹ Pierre Belon (naturaliste, spécialiste des animaux marins et des oiseaux, †1564), *L'histoire de la nature des oyseaux*, Paris, 1555, livre III, chap. V, de l'oye nonnette, autrement nommée un Cravant, p. 158 : « que le vulgaire estime estre néz de pourriture des mas de navires. »

¹² Jacques Collin de Plancy (†1881), *Dictionnaire infernal ou répertoire universel des êtres, des personnages, des livres, des faits et des choses qui tiennent aux apparitions, aux divinations, à la magie, au commerce de l'enfer, [...], aux superstitions diverses, aux contes populaires, aux pronostics, et généralement à toutes les fausses croyances, merveilleuses, surprenants, mystérieuses ou surnaturelles*, Bruxelles, Sté nationale pour la propagation des bons livres, 5^e éd. 1845, v^o « macreuse », p. 296.

¹³ Nathalie Vuillemin, *Les beautés de la nature à l'épreuve de l'analyse*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2009, p. 241-242 : « une science inexacte à la source du mythe ».

¹⁴ Fernand de Mély (†1935), « De l'origine des macreuses », *Revue archéologique*, Troisième série, t. 25 (juillet-décembre 1894), p. 60 : l'auteur n'évoque que les deux premières pistes. Buffon recense de manière très complète les autorités relatives à l'origine de la macreuse. On distingue donc ceux qui font naître l'animal d'un fruit (10 références), ceux qui le font naître d'un coquillage (3 références), et ceux qui le font naître du bois pourri des navires (8 références).

¹⁵ Joshua Childrey [trad. M.P.B.], *Histoire des singularitez naturelles d'Angleterre, d'Escosse et du Pays de Galles*, Paris, chez Robert de Ninville, 1667, p. 241.

¹⁶ Pierre le Lorrain, p. 628-629.

¹⁷ Ibid., p. 629.

¹⁸ Ibid., p. 635-637.

Armand Landrin, évoquant les travaux de l'abbé de Valmont s'exclame que « l'abbé croirait faire acte d'hérésie en admettant, contrairement aux décisions de l'Eglise sur les aliments gras ou maigres, que les oiseaux aquatiques sont autre chose que des poissons emplumés »¹⁹. Citant le *Muséum* du naturaliste danois Wormius²⁰, Pierre le Lorrain évoque en effet le fait que les macreuses chassées en Angleterre sont acheminées de Normandie à Paris en temps de Carême, « où on les vend pour du poisson ». Un français « digne de foi » aurait même dit à Wormius qu'une assemblée de théologiens de la Sorbonne avait décidé que les macreuses seraient classées non plus chez les oiseaux mais chez les poissons²¹. La version latine du texte de Wormius, citée par le philosophe Caennais André Graindorge dans son *Traité sur l'origine de la macreuse*, est plus complète²² : les macreuses sont en effet mangées *pro piscibus* dans certaines régions, c'est-à-dire comme poisson, le *pro* latin impliquant ici une identité de nature entre la macreuse et ce en tant que quoi elle est consommée. La macreuse en effet « n'a pas de chair et n'est pas issue des chairs ». Le miracle des origines conforte ainsi les affirmations physiologiques autorisant le passage d'une catégorie à l'autre. On comprend alors que le dossier de la macreuse est un billard à trois bandes : on y trouve une querelle sur la génération spontanée, un doute sur la classification de l'animal qui induit une hésitation sur la manière dont on doit le considérer d'un point de vue alimentaire.

**

Isaac Cattier avertit le lecteur de son discours de la macreuse qu'il s'agit ici de « dire quelque chose de la nature des poissons »²³. Il entreprend en effet de se baser sur « la nature et les diverses parties de cet animal pour voir quel rapport et quelle convenance elles ont avec celles d'un poisson »²⁴. Sa démonstration doit donc nous indiquer, en creux, ce qu'est un poisson... Cattier commence donc par signaler le doute qui subsiste quant à la génération des macreuses sans que cette hésitation ne puisse aider à ranger l'animal. Reprenant ensuite la description que Pierre Bellon fait de la macreuse pour en déduire que l'apparence de l'animal le rapproche des oiseaux, indiquant que d'autres auteurs, dont Aldrovandus²⁵, ont aussi mis l'animal au « rang » des oiseaux et non des poissons, il révoque d'entrée de jeu l'argument du milieu de vie. Il avait pourtant mis ce dernier en exergue en introduction de son discours, présentant les opinions de ceux qui soutiennent que la macreuse est de la nature des poissons « puis qu'elle naist et habite parmy les eaux »²⁶. Pourtant, le fait de « fréquenter les eaux » ne fait pas de l'oiseau un poisson même s'il n'est pas fondamentalement impossible de ranger les « oiseaux de mer » chez les poissons.

Et Cattier de reprendre ici l'argument d'un milieu aquatique qui serait le miroir du monde terrestre voire aérien avec ses chiens, ses chevaux et ses étoiles de mer. Le savoir livresque témoigne encore, à l'époque moderne, de cette ancienne cosmologie, à travers sa nomenclature, lorsque les turbots sont des « faisans d'eau » et les soles « des perdrix de mer »²⁷.

Le nom commun désignant l'animal terrestre et l'animal marin provient d'une « analogie ou ressemblance en quelque chose »²⁸ ; or, il n'existe aucun poisson qui « ait toutes les parties d'un oiseau

¹⁹ Armand Landrin (†1912), *Les monstres marins*, Paris, Librairie Hachette, 2^e éd. 1870, p. 135.

²⁰ Olaus Wormius ou Ole Worm (†1654), docteur en médecine.

²¹ Pierre le Lorrain reprend Wormius, p. 640. La version latine se trouve dans André Graindorge (†1676), *Traité sur l'origine des macreuses*, Caen, Jean Poissons, 1680, p. 92 : « *tempore quadragesimali ex Normania Parisios magna copia afferuntur ac venduntur loco piscium : nam in aliquibus locis pro piscibus comeduntur, ut pote carnem non habentes, nec ex carnibus productae, imo a fide digno Gallo accepi publica Theologorum Sorbonistarum sententia in Piscium, non autem in avium classem relatas esse has aves.* »

²² *Museum wormanium*, Leyde, 1655, lib. III, cap. 7, p. 256.

²³ Isaac Cattier (docteur de l'Université de Médecine de Montpellier, Conseiller et médecin ordinaire du roi, †165. ?), *Premier discours de la macreuse*, Paris, Pierre David, 1650, p. 2.

²⁴ *Ibid.*, p. 3

²⁵ Ulisse Aldrovandi (†1605), naturaliste italien.

²⁶ Isaac Cattier, p. 4.

²⁷ On trouvera de nombreux exemples (en plus des deux cités) dans Philippe Hecquet, chap. XIX, p. 124 et suiv.

²⁸ Isaac Cattier, p. 12.

comme » la macreuse. On pense ici aux travaux de Jacqueline Leclerc-Marx à propos des représentations artistiques du monde marin qui illustrent, pour certaines d'entre elles, les croyances suivant lesquelles les animaux terrestres auraient une contrepartie marine²⁹. Cette opinion commune est évoquée par Pline l'Ancien lorsqu'il affirme, dans son *Histoire Naturelle*, « qu'on peut regarder comme vraie l'opinion du vulgaire, qui pense que tout ce qui naît dans une partie quelconque de la nature se trouve aussi dans la mer, et en outre une infinité de productions qui ne sont nulle part ailleurs. »³⁰ Faisant l'analyse des mosaïques romaines, l'historienne y voit une entreprise qu'elle situe « entre catalogage et mythologisation »³¹, ce que nous retrouvons dans ce dossier de la macreuse ! Il est en effet étonnant de constater que l'on navigue encore entre deux eaux à propos de la macreuse. Peut-on faire le lien avec l'origine nordique de l'oiseau que l'on nomme aussi l'oiseau d'Ecosse ? Car Jacqueline Leclerc-Marx souligne bien que l'imaginaire nordique a été particulièrement sensible à cette idée d'un monde marin symétrique du monde terrestre.

Les bestiaires anglais médiévaux ou les fresques d'Eglise font ainsi la part belle aux représentations de « contreparties marines d'animaux terrestres »³². L'ambiguïté de la macreuse, entre oiseau et poisson, trouvait un terreau peut-être plus fertile dans les contrées dont Gervais de Tilbury écrivait « qu'il n'y a pas d'être vivant habitant sur notre terre dont on ne puisse observer l'image ressemblante chez les poissons de la mer d'Angleterre »³³. Toujours est-il que c'est bien dans le cadre de la controverse moderne et continentale autour de la macreuse que l'on peut lire que Dieu « a mis dans les eaux, les mêmes sortes d'animaux qui se trouvent dans le reste de l'univers [et que] C'est de là que sont venus les noms de veau marin, de chien marin, de pourceau marin, de milan marin, d'épervier marin, d'alouette marine, etc... »³⁴ Le parallèle entre le monde des eaux et le monde des airs est d'autant plus tentant que les êtres peuplant le ciel peuplent les « eaux supérieures »³⁵ de la Genèse :

Dieu dit
voûte au milieu des eaux
pour séparer les eaux des eaux
Dieu fait la voûte
et sépare les eaux sous la voûte
des eaux sur la voûte.³⁶

Les récits que Graindorge rapporte de la capture de la macreuse entretiennent l'idée que nous sommes à la marge, entre air et eau. L'oiseau « demeure presque toujours sur la mer, plongeant jusques au fond de l'eau pour chercher sa nourriture dans le sable, et nos *pêcheurs les prennent dans des filets plats* qui les arrêtent lorsqu'elles remontent du fond de la Mer, ce qui les étouffe, d'où vient qu'on en prend rarement de vives, et qu'on voit leurs plumes toujours mouillées... »³⁷ Davantage pêchée dans les eaux que chassée dans les airs, la macreuse cultive assurément sa marginalité... Une marginalité que l'on

²⁹ Jacqueline Leclerc-Marx, « Formes et figures de l'imaginaire marin dans le Haut Moyen Âge et dans le Moyen Âge central », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLVIII, 2017, p. 10

³⁰ Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, Liv. 9, II.

³¹ Jacqueline Leclerc-Marx, art. cité, p. 9.

³² Ibid., p. 16.

³³ Gervais de Tilbury, *Otia imperialia*, 3, 63 (trad. A. Duchesne, Paris, Les belles lettres, 1992, p. 75), cité par Jacqueline Leclerc-Marx, « L'idée d'un monde marin parallèle du monde terrestre : émergence et développements », dans *Mondes marins du Moyen Âge* [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2006 (généré le 14 décembre 2017). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pup/3845>>. ISBN : 9782821836860.

³⁴ Nicolas Andry, p. 476.

³⁵ Voir encore ici Jacqueline Leclerc-Marx, « Les eaux supérieures dans l'art monumental du Moyen Âge. Témoignages iconographiques et textuels », dans A. Regond (dir.), *Revue d'Auvergne*, 126, fasc. 604, L'eau à l'époque romane, 2012, p. 51-72.

³⁶ Gn 1,6-7 (La Bible, Nouvelle Traduction, Bayard, 2001).

³⁷ André Graindorge à partir de Pierre Bellon, p. 63. Je souligne en italique.

retrouve dans les traités naturalistes, comme par exemple chez Pierre Gontier³⁸ lorsqu'il explique que, de même que Jules Scaliger³⁹ n'a pas su trancher entre chair ou poisson au sujet des macreuses, lui-même traite de ces animaux à la fin de son chapitre « *de carnibus et avibus* » et juste avant celui qu'il consacrerait aux poissons⁴⁰. Car si la macreuse apparaît chez Gontier « au titre d'une espèce d'oiseau, elle est cependant [communément] recensée au nombre des poissons » ce qui lui vaut cette place « particulière ».

Toujours est-il que Graindorge remet en question les fables sur l'origine des macreuses et que Isaac Cattier (de même que Pierre Gontier d'ailleurs) opte franchement pour un classement de l'animal du côté des oiseaux. Préférant « rechercher la vérité avant que de raisonner sur des faits incertains »⁴¹, le premier se refuse à suivre les auteurs « en si grand nombre, qui ont les yeux si fascinés et l'esprit si enchanté que d'asseurer pour vrai et pour constant qu'ils ont trouvé des oyseaux tous formés dans cette sorte de coquillage »⁴². Le second est dans le même état d'esprit et la démonstration se veut empirique, la nature de la macreuse ne pouvant se fixer que par une comparaison méticuleuse et systématique de ses organes avec ceux que l'on connaît et que l'on a décrits à propos du poisson.

L'opinion de Cattier se fondera donc sur l'anatomie. Les poissons sont muets, ne respirent pas, dépourvus qu'ils sont de poumons. La macreuse a des poumons et un diaphragme comparable à celui d'un volatile : « c'est pourquoy on ne peut pas dire qu'[elle] tienne de la nature des poissons. »⁴³ L'examen comparatif de l'estomac ou des intestins conduit Cattier à la même conclusion. La question du sang et de la chair appelle davantage de commentaires. Se référant à Galien⁴⁴, Cattier estime que la macreuse a « plus de sang à proportion d'aucun poisson »⁴⁵ et que la substance de l'animal est semblable à la « rate d'un veau [...] spongieuse rare et assez dure [...] ». La macreuse non seulement serait un animal on ne peut plus commun du point de vue de la génération mais en plus, sa chair tiendrait de la viande, ce qui rend sa consommation en carême problématique. Car, pour reprendre la tournure d'un article paru dans *L'illustration* en plein XIX^e siècle, « après avoir jeté le schisme parmi les savants, cet innocent oiseau faillit faire naître aussi des dissentiments dans le sein de l'Eglise. »⁴⁶

Il faut ici se tourner vers les travaux de Noémie Vialles et l'opposition entre « chair » et « poisson »⁴⁷ fermement établie dans le champ alimentaire par la tradition chrétienne elle-même inspirée par un fonds philosophique antique. Ainsi, la propagation et la consolidation du christianisme ont rendu nécessaires une police et un contrôle des usages alimentaires⁴⁸ basés sur un calendrier alternant abstinences, jeûnes et jours de bonne chère et impliquant la distinction opératoire entre aliments maigres et aliments gras. C'est ici que les théologiens allèrent puiser dans le fonds antique, chez Galien, Hippocrate ou Aristote,

³⁸ dans son traité d'hygiène alimentaire publié au XVI^e siècle dont l'édition que nous avons consultée est *Exercitationes hygiasticae sive de sanitate tuenda et vita producenda*, lib. XVIII, Lugduni, Antonii Jullieron, 1668, lib. 11, c. 46.

³⁹ Jules César Scaliger (†1558), érudit italien (médecin, philologue, polygraphe) installé et publiant en France.

⁴⁰ Pierre Gontier, p. 376 : « *propterea quoque hic peculiari capite de illa postquam libro de carnibus et avibus colophonem imposuimus, dicere lubuit, et priusquam Tractatum de piscibus aggredieremur, ad quem mox nos accingimus.* »

⁴¹ André Graindorge, p. 3.

⁴² Ibid., p. 8.

⁴³ Isaac Cattier, p. 15.

⁴⁴ Médecin grec, mort en 216.

⁴⁵ Isaac Cattier, p. 16.

⁴⁶ *L'illustration. Journal universel*, n° 95, 21 décembre 1844, p. 244.

⁴⁷ Noémie Vialles, « Chair ou poisson », *Journal des anthropologues* [en ligne], 74, 1998 : *Anthropologie des choix alimentaires*, mis en ligne le 01 juin 1999, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://jda.revues.org/2672>.

⁴⁸ Sur cette question de police du Carême, pourra consulter Stéphane Boiron, « Du danger pour les enfants du bon dieu d'être pris avec des canards sauvages : faire carême à Paris en 1774 », dans Nathalie Goedert (dir.), *A la table du droit. Repas, droit et cinéma*, L'harmattan, PU Sceaux, « ciné-droit », 2014, p. 151-178.

pour opposer une viande de laquelle l'homme se délecte et dont l'énergie s'accumule dans le sang jusqu'à l'échauffer et le conduire au plaisir, à la chair d'animaux qui n'expose pas à la luxure parce que froide, humide et dépourvue de sang⁴⁹. Une logique de conversion des substances sous-tend cet édifice du licite et de l'illicite au sein duquel on retrouverait une frontière entre un monde aquatique qui abrite des êtres vivants moins familiers à l'homme, éloignés, « moins proches et moins semblables que les vivants terrestres »⁵⁰ et le monde des airs et de la terre où l'on trouve, aux côtés des hommes, des animaux physiologiquement plus ressemblants, ayant poumons et sang chaud.

Nicolas Andry reprend ladite opposition fondamentale entre « la chair de la plupart des quadrupèdes et des oiseaux [...] et celle des poissons [qui] contient peu de volatil et abonde en huile grossière et en eau »⁵¹ dans son *Traité des aliments de Carême*, publié en 1710 en réponse au *Traité des dispenses du Carême* publié un an plus tôt par Philippe Hecquet, lui-même docteur régent de la faculté de médecine de Paris⁵². C'est au titre des « amphibiens » que ce dernier a traité des macreuses et « d'autres semblables oiseaux connus dans les ports de mer [...] et dont on mange librement en Carême »⁵³. Le ton est donné par l'auteur qui considère ces animaux comme « des ambigus d'une origine douteuse, et d'un genre incertain, qu'on fait créature des eaux, et que l'air et la terre revendiquent, que l'erreur fait passer pour poisson, que la sensualité approuve, que la coutume enfin, l'exemple et le temps ont insensiblement autorisés. » Et les macreuses arrivent en premier sur une liste qui rassemble les tortues, les loutres et les grenouilles dans cette catégorie discréditée. Au détour des développements sur les macreuses, il s'agit bien de mener une réflexion fondamentale pour « distinguer leur espèce » et déterminer le « propre [...] des poissons ».

A l'appui de Gessner, Rondelet, Sebitz⁵⁴, Hecquet caractérise donc la « véritable idée de [la] nature » des poissons par la présence d'ouïes, d'arrêtes, de nageoires, par l'absence de sang et le milieu de vie aquatique. Dès lors, la macreuse et les autres animaux listés ne peuvent donc pas être des poissons car « il n'est rien à quoy ils ressemblent si peu ». Il faut sans hésiter distinguer les oiseaux aquatiques des poissons car « un animal peut changer d'élément ou d'habitation sans changer de nature ». Et voilà que, pour illustrer son propos, Hecquet s'aventure à évoquer des « poissons qu'on nomme terriens » et d'une « espèce de récolte de poissons » en Egypte. Or, « si l'on ne s'est point avisé d'appeler taupes ou mulots ces sortes de poissons quoiqu'ils vivent sous terre, on n'est pas mieux fondé à nommer poissons des oiseaux ou des quadrupèdes qui vivent dans l'eau »⁵⁵. La suite est moins exotique, lorsqu'il s'agit d'affirmer que la macreuse a du sang et que son origine n'est pas plus merveilleuse que celle des simples canards. La conclusion n'est pas une conclusion de naturaliste car l'enjeu de la catégorisation de la macreuse est bien de savoir s'il est licite de la consommer en Carême, si elle est chair ou poisson, si elle relève, dès lors qu'on l'envisage comme un aliment, du gras ou du maigre. Hecquet rappelle donc le principe d'opposition entre d'une part le poisson et « ce qui en a les qualitez et la nature » et d'autre part la viande. Or, rien dans les observations qui précède ne permet de classer les macreuses dans la catégorie des poissons : c'est donc un abus d'en manger en Carême.

⁴⁹ Noémie Vialles, n. 8-9.

⁵⁰ Ibid., n. 10.

⁵¹ Nicolas Andry, p. 259.

⁵² Renan Larue, « Les bienfaits controversés du régime maigre : le *Traité des dispenses du carême* de Philippe Hecquet et sa réception (1709-1714) », *Dix-huitième siècle*, 2009, 41(1), p. 409-430 (doi:10.3917/dhs.041.0409.)

⁵³ Philippe Hecquet, chap. XXIII, p. 156.

⁵⁴ Conrad Gessner (†1565), naturaliste suisse, auteur d'une *Historia animalium* (1551) ; Melchior Sebizius (†1625), docteur en médecine, recteur de l'Université de Strasbourg, auteur d'un *De alimentorum facultatibus* (publié en 1650) et Guillaume Rondelet (†1566), médecin et naturaliste, célèbre pour son *universae aquatilium historiae* (1556), traduite en 1558 sous le titre *Histoire entière des poissons*.

⁵⁵ Philippe Hecquet, p. 158-159. Nicolas Andry (p. 402-403) soulignera très justement que Philippe Hecquet disqualifie ici le milieu de vie comme critère alors que, plus loin, il en fera un argument pour démontrer que c'est parce que la macreuse n'est pas dépendante de l'eau et qu'elle peut vivre sur terre qu'elle ne doit pas être assimilée au poisson : « Nous lui laissons le soin de s'accorder là-dessus avec lui-même » !

C'est ici que le docteur Hecquet se tourne vers les autorités canoniques : l'Eglise a-t-elle explicitement autorisé la consommation de macreuse ? Aucune source ne l'assure : il s'agit donc d'autorisations ponctuelles qualifiées d'opinions « monstrueuse[s] » par Pierre Gontier. Ce dernier y compare la macreuse à un canard sauvage à qui elle ressemble en tout point : plume et surtout chair !⁵⁶ Toutefois, « tous les philosophes, les médecins et les théologiens » ayant placé « cet oiseau dans la catégorie des poissons », dans l'Eglise romaine observant l'ichtyophagie monastique⁵⁷, on en mange « sans scrupule [...] y compris les jours où la consommation de chair est spécifiquement interdite aux catholiques. »⁵⁸ Gontier détaille les différentes appellations, les différentes pistes quant à l'origine des macreuses mais son opinion se fonde principalement sur les caractéristiques de la chair de l'animal. Ainsi rapporte-t-il que le consensus des auteurs autour de la nature commune de la macreuse et du poisson tient dans le seul argument selon lequel l'animal aurait le sang froid⁵⁹. Or la macreuse, quel que soit le mode de cuisson ou l'accommodement, est bien semblable à du canard sauvage : « Son goût ne diffère en rien, sa chair est seulement plus noire ».

Cette ressemblance de saveur entre chair de macreuse et chair de canard retient l'attention de Hecquet qui continue son argumentation autour de l'idée que, du fait même qu'elle ressemble à la viande, la macreuse, même classée parmi les poissons, même avec une chair noire et parfois de mauvais goût, doit être interdite en carême car « tout devient bon quand on a à prononcer sur ce qui ressemble à la viande ». La macreuse, par sa texture et son goût, *fait penser à la viande* et par là-même, au-delà du débat sur la nature qu'on entend lui donner, elle perturbe le temps de pénitence. Cependant, il s'emploie paradoxalement à démontrer que ce « diable de mer » n'est pas agréable à manger. Sur ce point, Philippe Hecquet et Nicolas Andry sont en accord, le second convenant que ce n'est qu'« à force de soin qu'on peut rendre cet aliment ou supportable au goût, ou innocent pour la santé »⁶⁰ et que finalement, « la macreuse [...] n'est point si exquise qu'on doive se mettre tant en peine d'en justifier l'usage en Carême »⁶¹. C'est pourtant à cette démonstration qu'il va consacrer pas moins d'une centaine de pages !

Philippe Hecquet estime en toute logique que, la macreuse n'étant pas un poisson, elle se trouve rejetée du côté des aliments gras, sa consommation constituant un abus. C'est contre cette démonstration que Nicolas Andry se mobilise, soutenu dans son entreprise par la Sorbonne qui approuve particulièrement le fait qu'Andry « justifie pleinement de l'accusation de gras, les amphibiens usitez en Carême »⁶². Nicolas Andry croit certainement clarifier le propos lorsqu'il affirme qu'il est nécessaire de déterminer « si [la macreuse] est poisson ou pour parler sans équivoque, si elle est de la nature du poisson ». Indiquer que, malgré sa nature d'oiseau, on pourrait classer la macreuse dans la catégorie des poissons, aurait levé l'« équivoque » de manière plus convaincante. L'auteur, conscient qu'il s'agit d'une difficulté de catégorisation, entend en minimiser la portée car, après tout, « ce [...] n'est qu'une question

⁵⁶ Pierre Gontier, p. 374 : « ...*anati sylvestri in totum simile est, iisdem plumis et pennis vestitur, simil carne constat...* »

⁵⁷ Pour un point sur l'évolution des règles d'abstinence et de jeûne et la consommation de poissons chez les moines d'Orient : Bernard Heyberger, « Les transformations du jeûne chez les chrétiens d'Orient », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 113-114 | novembre 2006, mis en ligne le 10 novembre 2006, consulté le 11 octobre 2017. URL : <http://remmm.revues.org/2987>

⁵⁸ Pierre Gontier, p. 374 : « ... *adeo ut qui religiosus in Ecclesia Romana ex monachis ichtyophagiam observant, audacter, et sine scrupulo eâ pascantur, etiam diebus quibus caeteris Catholicis peculiari mandato carnum usum interdicit.* »

⁵⁹ « ...*piscis nimirum naturam sortiri, quia scilicet sanguine est frigido, hac enim solâ ratione nituntur, ut monstrosam suam opinionem tueantur...* » ; Xavier Perrot rappelle que l'opposition entre viande et poisson « révèle une dialectique d'une grande efficacité pédagogique qui met en tension le chaud et le froid, le feu et l'eau, la sensualité et la tempérance... » dans « L'abstinence de viande en France au XVIII^e siècle. Une xérophagie redoutée, un végétarisme rejeté », *RSDA* 1/2011, p. 293-305.

⁶⁰ Nicolas Andry, p. 384.

⁶¹ *Ibid.*, p. 387.

⁶² Approbation de M. Berthe, théologien de la Sorbonne, censeur royal des livres, donnée en mars 1713.

de nom » ! Pourtant, si la question n'est plus « de savoir si ces animaux sont de vrais poissons ou non », Andry s'emploie malgré tout à examiner les arguments employés par Hecquet « pour les exclure du rang des vrais poissons », décidant ainsi de discuter du sujet qui selon lui n'en est pourtant pas un puisqu'il s'agit de « prouver ce qui n'a guères besoin de preuve ».

La lecture des pages ultérieures concerne donc davantage la nature des poissons eux-mêmes que la macreuse au sujet de laquelle Nicolas Andry ne cultive pas le doute. Comment caractériser les poissons ? Dire que la macreuse n'a pas d'ouïes et d'arrêtes ne convainc pas Andry car il aurait encore fallu établir que celles-ci se trouvent « dans tous les poissons généralement [...] sans aucune exception ». Sur la question des nageoires, Andry s'éloigne des considérations théoriques pour privilégier l'examen physiologique des macreuses dont lesdites nageoires « sont aux pieds ». Mais le lamentein n'est-il pas un poisson qui n'a pas d'autres nageoires que ses pieds ?⁶³ La question du sang n'a pas lieu d'être selon Andry, la science ayant prouvé que tout animal a une « humeur vitale » quelle que soit la couleur de celle-ci. Pour ce qui est des ailes, qui n'a jamais entendu parler des « poissons volans ». Si les macreuses s'accouplent, certains poissons aussi, si les macreuses couvent, certains poissons aussi⁶⁴. Les macreuses ne seraient pas des poissons parce qu'elles ont des poumons ? En réalité, les poissons ont bien des poumons, mais des poumons différents de ceux des autres animaux⁶⁵.

Finalement, le propre du poisson annoncé par Hecquet ne paraît plus si caractéristique. Par ailleurs, le souci de classification qui l'animait ne paraît pas essentiel à Nicolas Andry : « A quoi bon l'auteur se donne-t-il tant de peine pour ... prouver [que les macreuses sont des oiseaux] s'il n'a de soin de montrer en même tems, que ces animaux ne sauraient être exclus du rang des véritables poissons sans être des-là défendus en Carême ? »⁶⁶ Car en réalité, Hecquet se focalise sur une interprétation stricte des catégories alors que Nicolas Andry entend se saisir du dossier des macreuses avec plus de souplesse « pour voir [si ces animaux] tiennent *de la nature des poissons* » ou « *de la qualité du poisson* » et donc, permis en carême.

Reprenant les affirmations de Philippe Hecquet dans l'ordre, Nicolas Andry commence par évoquer « l'intention de l'Eglise » qui serait d'interdire les « viandes trop succulentes ». Ici, la macreuse n'ayant rien de « plus succulent qu'un poisson », il faudra bien admettre qu'elle puisse ne pas être interdite. Et de reprendre la description peu flatteuse que Philippe Hecquet fait de l'animal, depuis son « insupportable odeur de marécage » jusqu'à son caractère « rebelle à l'estomac »⁶⁷. Sur l'échelle des plaisirs⁶⁸, la macreuse se trouve donc installée bien bas. La seconde raison reprend l'argument du sang... La macreuse ayant moins de sang que la carpe, il faudrait peut-être interdire la carpe à Carême ? Les autres arguments concernant principalement les grenouilles, les loutres ou les tortues, je ne m'y arrêterai pas. Il est plus essentiel d'insister sur la démarche et la conclusion à laquelle Nicolas Andry veut aboutir : s'il ne fait aucun doute que la macreuse n'est pas un poisson, elle a néanmoins toutes les caractéristiques qui font du poisson un aliment acceptable pendant les temps d'abstinence.

La frontière entre poisson et chair, que les pratiques religieuses ont aidé à construire, ne tiendrait donc pas tant du milieu d'origine des animaux que de la satisfaction que leur consommation procure, le critère mésologique concernant la nature de l'animal en tant que tel cédant devant le critère gustatif assimilant définitivement l'animal à la texture ou au goût de sa chair⁶⁹. Et Nicolas Andry entend maintenir le statu quo : « jusqu'à ce qu'on ait de meilleures preuves pour se persuader que ces animaux sont véritablement

⁶³ Nicolas Andry, p. 396.

⁶⁴ Ibid., p. 399 : « L'auteur ne sait pas sans doute qu'il y a aussi des poissons qui couvent leurs œufs comme font, entr'autres les poulpes ».

⁶⁵ Ibid., p. 408-409.

⁶⁶ Ibid., p. 415.

⁶⁷ Ibid., p. 416.

⁶⁸ Sur cette question déterminante des plaisirs de la table, on pourra consulter Ninon Maillard, « La table du moine : l'interdit des plaisirs », dans Nathalie Goedert (dir.), *ouv. cité*, p. 131-149.

⁶⁹ Pour compléter l'analyse que Noémie Vialles propose dans « chair ou poisson », *art. cité*, n. 4 et suiv.

chair, on pourra à l'avenir, comme par le passé, s'en tenir aux raisons simples et naturelles qui prouvent le contraire. » Si la macreuse vivante n'a donc rien d'un poisson, ce dont Nicolas Andry n'a aucun mal à convenir, le corps de la macreuse plumée, évidée et cuisinée entre dans la catégorie des aliments de médiocre qualité. Flattant peu le goût, excitant peu les sens, la chair de macreuse se trouve dépossédée de ce qui fait la nature, la qualité et le danger de la viande pour rejoindre le poisson. C'est alors le fait que sa chair soit considérée comme maigre qui donne à l'animal vivant la nature du poisson. C'est moins l'œil que la bouche qui indique à l'homme ce qui est poisson. La classification dépendrait alors principalement d'une évaluation de la jouissance procurée la mastication de l'animal⁷⁰.

C'est ici l'occasion de rappeler « qu'on ne doit pas juger les choses par la simple apparence »⁷¹. Soutenir que les poissons se limitent aux animaux vivant dans l'eau, avec écailles et nageoire, en se fondant sur l'apparence des animaux, « c'est se conduire plus par imagination que par raison » ! Une raison qui conduit à examiner en priorité le goût de l'animal et sa teneur en graisse. Les discussions qui eurent lieu à la faculté de médecine sur la question sont à ce titre particulièrement intéressantes⁷².

Au début du XVIII^e siècle, d'éminents docteurs parisiens, consultés par une communauté observante qui faisait « profession de maigre perpétuel », observèrent quelques-uns de ces oiseaux pour établir s'il s'agissait de « véritables poissons ». Rien n'est dit de l'observation qu'ils firent de « la structure intérieure et extérieure de ces animaux ». En revanche, il semble que l'essentiel de leur sentiment se soit fondé sur l'huile qui s'écoulait de l'animal rôti « semblable à celle qui découle des poissons ». En comparaison, on leur fit rôtir un canard « et ils observèrent que ce qui découloit du canard étoit une vraie graisse ». C'est donc bien l'opposition huile/graisse et donc maigre/gras qui fonde le rangement de la macreuse au sein des poissons. À la même époque, une discussion semblable s'engagea entre quelques médecins de la même faculté de Paris⁷³ :

« quelques-uns dirent que c'étoit un poisson, d'autres, qu'il avoit les organes d'un oiseau et qu'ainsi on ne pouvoit le regarder comme un poisson ; d'autres *venant au point précis de la question* (je souligne), dirent que c'étoit sans doute un oiseau et non un poisson mais que la chair de cet oiseau tenoit de la nature du poisson et devoir être regardée comme un aliment maigre... »⁷⁴

D'autres médecins, chargés par d'autres religieux de se prononcer sur le même sujet⁷⁵, ne se contentèrent pas de considérer le milieu d'habitation des animaux mais en firent rôtir à la broche ou cuire à sec pour mettre l'animal « au rang des aliments maigres » et conclure que l'oiseau « tenoi[en]t de la nature du poisson ». L'apparence d'oiseau n'est donc pas déterminante, son alimentation (mange-t-il des fruits de la mer ou des fruits de la terre), son milieu de vie (reste-t-il sur la mer ou vient-il sur terre ?), l'examen de son sang, ne sont pas des critères suffisants pour trancher : « après tout, la question est moins ici de sçavoir si le pilet est un veritable poisson que de sçavoir si la chair de cet animal approche plus de la chair du poisson que de celle des autres animaux »... Et d'en revenir à « la qualité de la graisse [...] qui n'est qu'une huile dans les poissons »⁷⁶. Ce n'est donc pas la nature intrinsèque de l'animal qui fonde la classification mais les caractéristiques gustatives et nutritives de sa chair autour du critère déterminant du gras. Il ne suffit donc pas de l'écorcher pour en connaître, il faut encore le faire rôtir et le manger

⁷⁰ On trouve déjà à l'œuvre « l'effacement de l'animal dans la viande » évoqué par Florence Burgat lorsqu'elle étudie les fondements de *L'humanité carnivore*, Paris, Le Seuil, 2017, p. 358.

⁷¹ Extrait de la *Dissertation sur le pilet*, rédigée après l'affaire de l'interdit de consommation du pilet et des animaux assimilés prononcé par l'Archevêque de Rouen en 1696, reproduite par Nicolas Andry, ici p. 476.

⁷² Si Nicolas Andry conteste que la faculté de médecine ait donné un avis officiel sur la question, contrairement à ce que Philippe Hecquet assure dans la seconde édition de son traité des dispenses, il rapporte néanmoins ce qu'il sait des débats qui eurent lieu, de manière informelle, sur la question de ces oiseaux-poissons, p. 462 et suiv.

⁷³ Les débats cités par Nicolas Andry concernent le « pilet » mais la macreuse est systématiquement citée dans le texte et les deux animaux sont identifiés comme étant de même nature, la conclusion qui serait apportée à la démonstration sur le pilet vaudra donc pour la macreuse.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 464.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 469 et suiv.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 489-490.

pour se prononcer. On voit où l'observation empirique prônée pour se débarrasser des absurdités livresques a pu mener !⁷⁷

D'où la pertinence du poème placé en exergue de notre contribution, poème qui nous dévoile, sans que ce soit le but recherché, la vanité de notre ambitieuse entreprise de classement :

« dis-nous, qu'aurois-tu fait [...] si l'on t'eût déclaré viande / Toi, qui n'en aurois eu, tout au plus, que le nom ?
/ Chacun t'auroit traité de corbeau de rivage / De n'être bon à rien, eût été ton partage / Tu gagnes donc d'être poisson ».

Ce que la macreuse gagne, c'est effectivement le droit... d'être mangée !

⁷⁷ Certes, l'observation empirique sert la raison contre « l'imaginaire » pour rétablir la vérité sur l'origine de la macreuse mais elle sert aussi à fonder le rapprochement de l'oiseau avec le poisson.